



LA GAZETTE

N°15
novembre 2019

DUTHUIT

Bulletin Municipal de la Commune du Thuit de l'Oison

Attention !

*Les Services Municipaux
fermeront à 12h30*

les 24 et 31 décembre



EDITO

Chères administrées, chers administrés,



Nous revenons vers vous pour cette nouvelle édition de la Gazette pour vous informer de l'avancée des travaux engagés et ceux à venir.

Le gros chantier, l'extension de l'école maternelle, avait pris trois mois d'avance. Ravis, nous avions prévu une ouverture en janvier prochain. Malheureusement un contre-temps bouleverse nos plans et va nous obliger à repousser l'utilisation des locaux avant les vacances de février : tout le carrelage et la faïence ont été dérobés le lendemain de leur livraison. Nous avons également été victimes d'un autre vol avec effraction d'un camion tout neuf ! Deux enquêtes policières sont en cours et cela nous amène à nous interroger sur la nécessité d'une installation de vidéoprotection.

Le Département de l'Eure a commencé la réfection du carrefour entre le Thuit-Signol et le Thuit-Anger. Il sera bientôt terminé. Les voies endommagées par les déviations nécessaires mises en place feront l'objet de réparations. Merci de votre compréhension.

Toujours en ce qui concerne les routes et, comme promis, des aménagements de sécurité sont en cours d'installation afin de réduire la vitesse à certains endroits : des zones de stationnement, la mise en place de radars pédagogiques...

Pour vous assurer un accueil agréable, les revêtements de sol d'origine de la mairie ont été changés.

Le parquet de la salle des fêtes « Le Campanile » au Thuit-Anger a retrouvé son bel aspect initial, tout comme la façade du Manoir dont les joints ont été refaits. Au Thuit-Simer, les murs de la salle des fêtes ont été rafraîchis par de nouvelles peintures.

A court terme (avant la fin de l'année), le lotissement Marc Laycuras du Thuit-Anger, rue Lecointre, va être achevé par la réalisation de la connexion entre le bassin et le fossé du point bas rue Delamarre. L'évacuation de l'eau sera ainsi assurée.

L'ancienne mairie du Thuit-Signol a été vendue à la prothésiste-dentaire qui pourra, dans ces locaux beaucoup plus grands, développer son activité et peut-être même créer des emplois.

A plus long terme, une réflexion est menée sur une éventuelle extension du Pôle Santé qui permettrait l'arrivée de nouveaux praticiens pour votre confort. Des demandes de subventions sont en cours, ainsi que pour un aménagement dans la mairie d'un local pour regrouper les archives de nos trois villages historiques.

Pour les voies douces, un avant-projet sommaire va nous être présenté en fin d'année. Pour ce dossier, le financement est assuré puisque nous avons obtenu le maximum de subventions possibles soit 80 %. Les travaux devraient donc avoir lieu l'année prochaine.

Enfin, un mot sur la communauté de communes Roumois-Seine. Après négociations, l'accueil de loisirs sans hébergement réouvrira dès les vacances de février. C'est une très bonne nouvelle comme d'ailleurs la décision de prescrire un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, document qui permet d'établir un projet de territoire et de mettre en place des règles pour le réaliser.

Voilà résumés, les réalisations et les projets pour cette fin d'année. Vous les découvrirez en détails dans les pages suivantes. Il nous restera à vous souhaiter d'excellentes fêtes et nous serons ravis de vous rencontrer lors des nombreuses manifestations organisées en ce mois de décembre : Noël des enfants, des Aînés, le concert à l'église et le marché de Noël...

Pour l'équipe municipale,

Le Maire, Gilbert DOUBET



LA GAZETTE DU THUIT - n°15

Directeur de publication : Gilbert DOUBET

Adresse : Mairie, Rue Henri de Campion - Le Thuit Signol - 27370 LE THUIT DE L'OISON

Rédaction : Commission Communication. Conception : Estelle RENAULT

Imprimé à 1 600 exemplaires par IRS Imprimerie - Le Bosc Roger en Roumois

Journal gratuit - Dépôt légal en cours

Voeux de la Municipalité

L'équipe Municipale vous présentera ses voeux pour l'année 2020, le vendredi 03 Janvier à 18h30 à la salle des fêtes Philippe Aubin du Thuit de l'Oison. À cette occasion, Monsieur Le Maire vous exposera les projets futurs pour la Commune.

Les Élections



Vous êtes invités à vous rendre en Mairie pour voter, les dimanches 15 & 22 Mars 2020.

La Commune est divisée en 4 bureaux de vote :

Bureau 1 : Mairie déléguée du Thuit-Anger

Bureaux 2 & 3 : Mairie déléguée du Thuit-Signol

Bureau 4 : Mairie déléguée du Thuit-Simer

Modalités d'inscriptions:

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales, pour cela vos demandes d'inscription devront être déposées au plus tard le vendredi 7 février 2020.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans qui ont accompli à la mairie de leur domicile les formalités de recensement citoyen à l'âge de 16 ans et pour les personnes naturalisées. En dehors de ces situations, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Si vous avez déménagé et effectué votre demande d'inscription auprès de notre commune, vous serez automatiquement radié de votre ancienne commune sans aucune démarche personnelle à effectuer.

Qui peut demander son inscription sur les listes électorales ?

- être électeur, c'est-à-dire être majeur, avoir la nationalité française et jouir de ses droits civils et politiques,
- justifier d'une attache avec la commune ; le plus souvent il s'agit de son domicile, de sa qualité de contribuable ou de sa qualité de gérant de société

Vous possédez la nationalité d'un pays membre de l'Union Européenne

Les citoyens de l'Union Européenne résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires de la commune pour voter en France lors des élections municipales et/ou européennes.

Vous avez 18 ans cette année

Vous avez effectué à la mairie de votre domicile votre recensement citoyen à l'âge de 16 ans en vue de l'organisation de la journée défense et citoyenneté. Votre inscription sera donc prononcée par l'INSEE au travers du Répertoire Electoral Unique sur la liste électorale de la commune concernée.

Si vous n'avez pas effectué cette démarche ou si vous souhaitez vous inscrire dans une autre commune que celle indiquée par l'INSEE, vous devez effectuer une démarche d'inscription volontaire auprès de la commune en question.

Si un scrutin est organisé l'année de vos 18 ans, vous pouvez y participer à condition d'atteindre votre majorité au plus tard la veille du scrutin, ou du second le cas échéant.

Où déposer votre demande d'inscription ?

Par internet : le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales est accessible sur le site :

www.service-public.fr

Personnellement en vous rendant en mairie au plus tard le vendredi 07 février 2020

Par correspondance attention : c'est la date de réception (au plus tard le 07.02.2019) et non la date d'envoi qui fait foi pour les demandes d'inscription par voie postale

Par une tierce personne dûment mandatée (document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir) en mairie avec les pièces exigées

Quelles pièces justificatives fournir ?

Votre demande d'inscription sur les listes électorales doit être accompagnée des pièces justificatives prouvant votre qualité d'électeur et votre attache avec la commune, le plus souvent, il s'agit de votre domicile.

Le formulaire d'inscription dûment renseigné

Un justificatif d'identité et de nationalité française : une photocopie soit de la carte d'identité française valide ou périmée depuis moins de 5 ans (au jour du dépôt de votre demande), soit du passeport français valide.

Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (ou résidence depuis 6 mois au moins), à votre nom et mentionnant l'adresse de votre domicile (ou résidence) sur la commune.

Le Répertoire Electoral Unique (REU) pouvant être incomplet, il est préférable de vérifier que vous figurez bien sur la liste électorale, pour pouvoir, dans le cas contraire, demander votre inscription.

Les jeunes concernés qui ont changé d'adresse depuis leur recensement au titre du service national sont invités à demander leur inscription à titre volontaire.

Fleurissement

La commune nouvelle du Thuit de l'Oison est inscrite au concours des villes et villages fleuris. Le Département de l'Eure nous a décerné cette année un prix d'Honneur, qui récompense les efforts déployés dans le domaine du fleurissement et plus globalement dans celui du cadre de vie. Notre politique vise à prendre soin de notre patrimoine paysager



(mares, arbres remarquables, ...) à approfondir la fusion de nos 3 villages (jachères fleuries, voies douces, ...) à s'inscrire dans le long terme (plantation de 250 pommiers et poiriers d'espèces locales et anciennes). Nous allons maintenant vers un fleurissement en continu, auquel tous les habitants sont invités à participer pour le bien-être de tous.

Un nouveau nom de rue et deux nouveaux lotissements

Le nouveau lotissement du Champ des Oiseaux est maintenant implanté depuis quelques mois, il convient de renommer une partie de la rue Alain Plantefol, la « rue du Rossignol », afin d'éviter toute confusion d'adresse et de faciliter si besoin l'accès aux services de secours.

Le lotissement rue de la Mare Morel au Thuit-Anger s'appelle désormais «Résidence du Chemin Vert», tandis que celui de la rue lecoindre se nomme «Résidence Marc Laycuras» (en hommage au fils du Sous-Préfet de Bernay, médecin militaire mort le 02 avril dernier au Mali en opérations extérieures.

Nouveau !

L'accueil de Loisirs au Thuit de l'Oison

La Communauté de Communes Roumois Seine ouvre pendant les vacances scolaires un accueil de loisirs afin d'améliorer le service accueil enfance. Cette ouverture prendra effet aux vacances de février 2020.

Secourisme

La commune du Thuit de l'Oison renouvelle, au premier semestre 2020, l'apprentissage aux gestes de premiers secours en la présence d'un Sapeur-Pompier Professionnel.

Vous apprendrez, notamment, l'utilisation des défibrillateurs déjà mis en place devant les 3 mairies et au château du Bosc Féré.

5 nouveaux cours sont programmés, pour les habitants de la commune, le samedi matin de 9h00 à 12h00 à la médiathèque : 29 février, 7 mars, 11 avril, 23 mai, 13 juin.

Les réservations se font au : 06 14 10 47 80 ou thlmd27@gmail.com



Quelques rappels de réglementation importants

Feux

Arrêté préfectoral N° D5/B1-10-0557 il est interdit de faire des feux.

Bruit

Un arrêté municipal prévoit une plage horaire pour tout bruit de bricolage ou de jardinage, comme suit : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h.

Chiens dangereux

Il est obligatoire de demander en Mairie un permis de détention pour les chiens de catégories 1 et 2.

Élagage

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire d'élaguer ses haies à une hauteur inférieure à 2 m, par mesure de sécurité.

Divagation de chiens :

Il est formellement interdit de laisser divaguer les chiens sur la voie publique, en effet ceux-ci doivent être enfermés dans les propriétés, attachés ou muselés, sous peine d'amende par le Thuit de l'Oison comme délibéré le 19 Décembre 2016.

Sécurité

Nous vous rappelons également qu'il est important de respecter les limitations de vitesse pour la sécurité, la tranquillité et le bien-être de tous. Une portion du centre bourg est en «zone 30», les piétons sont par conséquent, prioritaires. Le reste du village est réglementé à 50 km/h.

Porte-drapeaux

La mission de porte-drapeau associatif : un engagement pour la jeunesse

Les porte-drapeaux sont des bénévoles, anciens combattants ou non, homme ou femme, assurant lors des manifestations patriotiques le service du port du drapeau tricolore de leur association ou de leur commune. Cette



mission est hautement symbolique puisque le porte-drapeau rend hommage, au nom de la Nation française, aux combattants et aux disparus.

Le porte-drapeau se doit donc d'exercer sa fonction avec dignité et constance.

La pérennisation de la fonction de porte-drapeau passe par la mobilisation des nouvelles générations.

C'est pourquoi l'Office National des Anciens

Combattants invite à Paris, chaque année pour le 14 juillet, des jeunes porte-drapeaux. Ces jeunes (16-25 ans), originaires de toutes les régions, sont ainsi mis à l'honneur en assistant au défilé militaire sur les Champs-Élysées et en participant à la cérémonie de ravivage de la Flamme du Soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe.

Pour plus d'informations prendre contact avec le
Président des Anciens Combattants
gilbert.dutordoir@orange.fr
Ou à la mairie qui fera suivre.



Participation Citoyenne pour un engagement solidaire

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement. Encadrée par la gendarmerie nationale, « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

UNE DÉMARCHE PARTENARIALE ET SOLIDAIRE

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Il complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune (opération tranquillité vacances, opération tranquillité seniors, réunions de sensibilisation, développement de la vidéoprotection,...).

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE PARTICIPATION CITOYENNE



IDENTIFIER
Recenser les quartiers concernés



SUSCITER L'ADHÉSION
Organiser une réunion publique



FAIRE SAVOIR
Communiquer (presse, tv) et proposer l'installation d'une signalétique dissuasive



ENTRETIENIR LE LIEN
Procéder à des bilans réguliers

PARTICIPATION CITOYENNE



RENFORCER LA VIGILANCE
Sur signalement, provoquer l'intervention de la gendarmerie

Monoxyde de Carbone

Message de prévention

Gaz incolore, inodore, toxique et mortel

1ère cause de mortalité par toxique, le monoxyde de carbone (CO) résulte d'une mauvaise combustion du bois, du charbon, du pétrole, de l'essence ou du fuel et du gaz (butane, propane ou naturel : «gaz de ville»).

Le fonctionnement d'appareils à combustion mal entretenus ou utilisés dans de mauvaises conditions ainsi que des installations de chauffage ou de production d'eau chaude mal conçues, sont susceptibles d'occasionner une exposition au CO et un risque d'intoxication.

Se protéger : Agir sur les appareils à combustion



Avant l'hiver : faites contrôler et entretenir vos appareils de combustion à usage de chauffage et de production d'eau chaude, faites ramoner et vérifier l'étanchéité des conduits et des cheminées d'évacuation des gaz et des fumées.

Pour votre sécurité, faites réaliser ces opérations par un professionnel qualifié.

Toute l'année : n'utilisez jamais de façon prolongée les appareils de chauffage d'appoint au pétrole, même



dépourvus d'un dispositif de sécurité, ne vous chauffez jamais avec des appareils à combustion non destinés à

cet usage (gazinière, four, barbecue, braséro, ...), ne faites jamais fonctionner dans un espace clos (logement, sous-sol, cave, garage, ...) des matériels (groupe électrogène) ou moteurs (scooter, moto, voiture, ...) destinés à un usage extérieur à l'air libre.

Se protéger : Agir sur son comportement

Des pratiques de bon sens : Ne bouchez jamais les orifices ou les grilles de ventilation naturelle de votre logement (entrée d'air neuf et sortie d'air vicié), aérez quotidiennement pendant 10 minutes minimum les pièces de vie de votre logement (salon, salle de séjours, chambres, ...).

Pour votre bien-être et votre santé, laissez respirer votre logement.

Se protéger : Faire les bons gestes

Se protéger, faire les bons gestes : En cas de soupçon d'intoxication au Co : premiers symptômes : maux de tête, vertiges, nausées, vomissements. Aérez immédiatement les locaux, évacuez rapidement les lieux, appelez les secours :

15 : SAMU
18 : Sapeurs pompiers
112 / 114 : N° d'appel d'urgence européen spécifique pour les personnes sourdes et malentendantes : contact par SMS.

Pour en savoir plus :

www.prevention-maison.fr
www.normandie.ars.sante.fr

Usurpations d'identité en ligne

Des courriels, SMS et appels téléphoniques frauduleux usurpant leur identité et celle de leurs agents sont constatés par les services des finances publiques, notamment pendant les périodes de grandes échéances (déclaration de revenus, réception des avis d'impôt sur le revenu, de taxe d'habitation, de taxe foncière, etc ...). Ils sont utilisés dans le cadre de fraudes à la carte bancaire, au piratage d'adresses électroniques, à des appels surtaxés, ... Les formes de fraudes sont multiples pour tenter de vous voler de l'argent, de récupérer vos données personnelles ou de pirater vos comptes en ligne.

Parmi ces messages et appels frauduleux, les plus nombreux concernent :

- les fraudes à la carte bancaire : De manière générale, nous vous recommandons de ne jamais communiquer votre numéro de carte bancaire (ou tout autre données personnelles) par courrier électronique ou par téléphone.
- les appels vers des numéros surtaxés : Ne

répondez jamais à ce type de sollicitation.

- le piratage de votre adresse électronique : pour sécuriser votre boîte électronique personnelle pouvant ainsi être détournée, il est indispensable d'avoir un mot de passe suffisamment complexe. Pour cela, consultez le guide des bonnes pratiques de l'ANSSI (Agence Nationale des systèmes de sécurité informatique) : <https://www.ssi.gouv.fr/particulier/precautions-elementaires/dix-regles-de-base/>



Bon à savoir

Que faire si vous recevez ce type de messages ou si vous êtes victime d'une anarque ?

Signalez-le via la plate-forme internet : «internet-signalement.gouv.fr» ou par téléphone via le numéro vert gratuit mis en place par le gouvernement : 0 805 805 817. Vous pouvez également le signaler à votre service des impôts des particuliers dont les coordonnées figurent sur votre avis d'imposition

Compteurs Linky

Tout comme chaque administré, la commune est informée par Enedis de l'arrivée du nouveau compteur communicant sur notre territoire. Les entreprises prestataires SCOPELEC, SOGETREL, RELEVÉ SERVICE PLUS et OK SERVICE ont été mandatées pour réaliser les interventions de pose sur le Département. Selon la Jurisprudence, la commune ne peut pas s'opposer à la pose de ces compteurs. Toutes les communes qui ont délibéré contre ou qui ont pris un arrêté municipal l'interdisant, se sont vues retirer leur acte par le Tribunal Administratif.



Quelques rappels :

Pour ceux dont le compteur donne sur la voie publique, vous ne pourrez pas vous opposer à la pose de ces compteurs.

Pour ceux dont le compteur se situe à l'intérieur de la maison, il vous est possible de vous opposer à la pose en refusant l'accès à la propriété aux agents d'Enedis ou des entreprises sous-traitantes désignées ci-dessous.

Vous devez au préalable vous manifester par courrier en recommandé à envoyer à : Enedis, Président du Directoire 34, place des Corolles 92079

Travaux

Pour un village plus sûr, nous continuons le programme de sécurisation routière en effectuant des travaux d'aménagement du carrefour entre Thuit-Signol et Thuit-Anger, (croisement RD 85 et VC 14) qui sera surélevé pour une meilleure visibilité en particulier en venant de Thuit-Agron.



Cette opération est subventionnée à 100 % par le Département. De plus, ces travaux d'aménagement permettront la future création d'une voie piétonne et cycliste de la Mare Bataille au Collège André Maurois (projet «Voies Douces»).



Le chantier a démarré depuis déjà plusieurs semaines et devrait être achevé pour la 1ère semaine de décembre. Des déviations ont été mises en place par le Département.

Fibre Optique

Qu'est-ce que le FTTH (Fiber To The Home)?

Le terme s'utilise lorsque la fibre est déployée du nœud de raccordement optique (là où les équipements de transmission de l'opérateur sont implantés) jusqu'à l'abonné. Le FTTH se distingue de l'ADSL, qui utilise des réseaux en cuivre combiné à la fibre optique.

Un réseau FTTH est un réseau de télécommunications physique qui permet notamment l'accès à internet à très haut débit et dans lequel la fibre optique se termine au domicile de l'abonné.



Le déploiement FTTH (Fiber To The Home) dans le département de l'Eure se fait en 2 phases.

Une première phase où 11 zones sont en cours de déploiement (2017-2020) réalisée par une entreprise.

Une seconde phase où 2 zones seront déployées (2020 - 2025).

Dans le cas de notre Commune, ci-dessous les avancements :

- Phase 1 : Sur le Thuit-Simer, les travaux sont terminés et devraient être réceptionnés début décembre pour une activation des prises en début 2020.
- Phase 2 : Sur le Thuit-Anger et Le Thuit-Signol, initialement la seconde phase était prévue entre 2020 et 2025 sur tout le Département mais notre exploitant l'a réduite à 2023.

Sur ce secteur le NRO (Nœud de raccordement optique) est déjà déployé et activé, le déploiement est donc plus simple et comporte moins de contraintes.

En France, le nœud de raccordement optique est, dans un réseau de desserte par fibre optique, le lieu où convergent les lignes des abonnés d'un même quartier ou d'une même ville. On peut le comparer au NRA de la boucle locale cuivre pour la xDSL.

Un planning concret sera établi en Janvier pour le déploiement de la seconde phase.

Cimetières



Pour le 101ème anniversaire de l'armistice de 1918 la Commune du Thuit de l'Oison a honoré ses morts. La tombe du soldat Quevilly dans le cimetière du Thuit-Simer a été entièrement rénovée, l'ONAC (Office National des Anciens Combattants) a participé au coût des travaux.



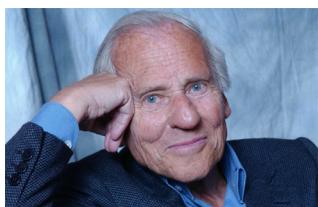
L'aménagement du Jardin du Souvenir est enfin terminé, les jardinières sont posées afin d'y déposer les fleurs.



Le parquet de la salle des fêtes Le Campanile à été entièrement décapé et reverní. Ces travaux apportent beaucoup de clarté dans la salle.



C'est au tour du Manoir qui accueille l'Association Z-Gen de s'embellir grâce au à la réfection des joints.



Quelques chiffres :

- Nombre d'inscrits : 1 259
- Nombre de lecteurs que nous rencontrons régulièrement : 967
- Nombre de prêts : 11 599
- Nombre de documents à la médiathèque : 8186 [4250 (fonds propres) 3936 (fonds de la MDE)]
- Nombre de nouveautés achetées en 2019 : 546
- Nombre de séances avec les écoles : environ 102 séances

Pour terminer l'année 2019 dans une ambiance magique, la Médiathèque vous propose :

Mercredi 11 décembre

10h30-11h00 Lecture animée pour les 3-5 ans, accès libre dans la salle d'animation

11h00-11h30 Lecture animée pour les 6-10 ans, accès libre en salle d'animation

Mercredi 18 décembre

14h00-15h00 Spectacle "La Moufle" présenté par les bibliothécaires des Médiathèques de Bourg Achard et de Bosroumois, inscription conseillée, 30 enfants max., durée : 45 min

Samedi 21 décembre

15h00-16h00 Séance de tricot pour les débutants, animée par Joëlle Van Hulle et Madeleine Lefevre en salle d'animation.

En janvier, la médiathèque participera à la nuit de la lecture qui aura lieu le samedi 18 janvier. Nous vous



invitons à participer à plusieurs activités :

lecture pour les enfants accompagnés de leurs doudous, la visite nocturne de la médiathèque et la lecture bilingue. À cette occasion, nous souhaitons demander aux personnes qui connaissent des langues étrangères (exemple : anglais, allemand, chinois, etc.) de nous aider à

préparer l'animation autour de cette lecture. N'hésitez pas à nous demander plus d'informations. Nous clôturerons cette manifestation par la dégustation d'un apéritif dans une ambiance conviviale.

Au début du mois de février, nous vous inviterons à la journée numérique dans le cadre du projet X.PO expériences des possibles où ensemble



la Médiathèque départementale de l'Eure et l'Association Z-GEN proposeront des activités autour du numérique pour tout public.

En février, la médiathèque se joindra au Salon de peinture pour vous proposer des animations autour de la peinture : cours de dessin, projection d'un film animé, quizz, visite multimédia, rencontre avec les peintres qui exposeront à la médiathèque.



En mars, la médiathèque recevra les auteurs de jeunesse dans le cadre du salon du livre qui se déroulera à la Saussaye, et qui proposeront des animations et des rencontres pour tout le public.

Fin mars, nous admirerons le travail effectué par les participant (e)s aux séances de tricot qui se déroulent chaque mois à la médiathèque.

NOUVEAU

Au Jardin d'Esta

Dès le 06 janvier au Jardin d'Esta seront organisés des cours de soutien scolaire, et des aides aux devoirs pour les écoliers et les collégiens. Les DYS enfants souffrant de troubles des apprentissages, seront les bienvenus. Ces activités sont proposées en partenariat avec :

- Mairie du Thuit de l'Oison
- École Georges Charpak
- Préhandys

Ils seront assurés par des professeurs de l'Éducation Nationale bénévoles. Le coût est gratuit, seule une adhésion à l'Association au Jardin d'Esta de 10 € est obligatoire pour les assurances.

Les cours seront donnés le mercredi après-midi de 15h à 17h et le samedi matin de 10h à 12h dans la salle à l'étage du restaurant, à partir du 8 janvier 2020.

Le nombre de places est limité.

Une réunion d'informations et d'inscriptions aura lieu au Jardin d'Esta le mardi 07 janvier 2020 à 18h30.

Atelier d'écriture

Une nouvelle animation : un atelier d'écriture autour de l'histoire de notre commune.

À partir de documents, de vos souvenirs, nous retracerons ensemble, avec l'aide d'un écrivain-metteur en scène, le passé de notre village.

Nous vous invitons donc à nous retrouver pour échanger nos souvenirs à la Médiathèque :

les samedis matins suivants de 10h00 à 12h30 :

- 11 janvier
- 18 janvier
- 25 janvier
- 1er février
- 08 février
- 15 février
- 22 février
- 29 février

Patrimoine



Organise en collaboration avec
l'école GEORGES CHARPAK

Le Loto «PUZZLE DU PATRIMOINE»

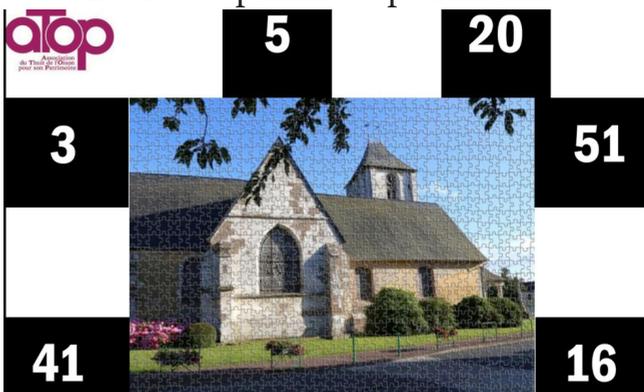
Le 02 février 2020 à 14h

À la salle des fêtes Philippe Aubin de Thuit de l'Oison.

L'église St Ouen du Thuit-Signol date du XVIème siècle. La tour-clocher est inscrite à l'inventaire du Patrimoine des monuments historiques depuis 1961. Les murs du clocher sont fortement dégradés et ne supportent plus le poids des 3 cloches.

Depuis 3 ans, les bénévoles d'ATOP se mobilisent pour contribuer à financer les travaux de réparation, estimés à plus de 600 000 €. Cette année, ils organisent avec les écoles de la commune,

un « loto – puzzle du patrimoine ».



Les enfants de l'école primaire prendront des photos des monuments historiques de nos 3 villages. Les plus belles photos seront retenues pour la création de cartons de jeu pour un loto. Les autres seront exposées et le prix du public désignera l'heureux gagnant, qui se verra offrir un tirage professionnel de sa photo.

Le bénéfice de cette animation ira intégralement au profit de la restauration de l'église St Ouen du Thuit-Signol.

De nombreux lots sont à gagner

Inscription OBLIGATOIRE : Atop.oison@gmail.com

Ou en Mairie :

Rue Henri de Campion, 27370 Le Thuit de l'Oison



<https://www.facebook.com/ATOP.oison>

Ensemble pour Clara

L'association Ensemble pour Clara soutient les familles touchées par le handicap d'un enfant afin d'adapter leur cadre de vie, améliorer leur confort et ainsi, faciliter leur quotidien. En 2019, 15 aides ont été apportées pour un montant total de 23680€. Si vous avez besoin d'une aide financière ou si vous souhaitez soutenir



l'association par un don (déductible des impôts) :

Contactez-nous :

☎ au 0624763826

💻 sur ensemblepourclara@gmail.com

et suivez-nous sur



Ensemble pour Clara.

AMRO

AMICALE DES MARCHEURS DU ROUMOIS ET DE L'OISON a tenu son assemblée générale le samedi 12 octobre 2019 et a établi son calendrier de randonnée pour l'année 2020. Vous voulez vous aérer le corps et l'esprit... Vous voulez marcher mais vous ne voulez pas partir seul... Vous voulez faire des balades intéressantes et en toute sécurité... MAIS... Vous ne voulez pas vous prendre la tête pour savoir où aller et comment...



L'AMRO PEUT REpondre A TOUS CES BESOINS

L'amicale vous propose 2 randonnées par mois le dimanche de 10 à 20 KM et 1 petite randonnée par mois le jeudi. Elle vous propose aussi 1 week-end par an et 1 séjour d'une semaine au printemps dans une belle région de France. Ce quatrième trimestre 2019 est le moment du renouvellement des adhésions avec licence de la fédération de randonnée.

ALORS... VENEZ NOUS REJOINDRE...

Pour plus de renseignements : Alain MARIETTE 06.10.26.67.37 ou par mail amrorando@yahoo.fr et sur notre nouveau BLOG : amrorando.canalblog.com

Le Club de l'Amitié

Le Club de l'Amitié de Thuit-Signol fondé en 1981, compte aujourd'hui 105 membres (69 femmes et 36 hommes). Les adhérents se retrouvent les Mardis



après-midi à partir de 14 heures, devant des jeux de Société:

Tarot, manille, domino, triomino, Scrabble.....

Pendant les vacances scolaires, des jeux de société intergénérationnels avec les jeunes du Centre de Loisirs sont organisés.

Plusieurs activités sont proposées dans l'année :

Barbecue, Crêpe party, Galettes des Rois, Sorties, Repas de Noël dansant....

En collaboration avec la Médiathèque Jean d'Ormesson, une fois par trimestre, projection (en privé) d'une pièce de théâtre ou d'un film.

Pour nous contacter:

Le Président Gérard Lesueur : 02 35 87 41 24,
Secrétaire Elisabeth Jardinier : 02 35 87 41 25,
Trésorière Annie Alleaume : 09 52 27 81 51

Du côté des écoles

Noël

Le mercredi 4 décembre à partir de 14h30, le Père Noël attendra les enfants de la commune à partir de la naissance jusqu'à la dernière année de maternelle à la salle des fêtes Le Campanile pour un après-midi récréatif et un délicieux goûter.

Le samedi 07 décembre à partir de 9h30, à la salle des fêtes Philippe Aubin, pour les enfants de la commune scolarisés en Primaire, un spectacle de Noël en compagnie du Père Noël, pour le plaisir de tous.



Restaurant Scolaire

La semaine du 16 au 20 décembre nous proposons aux enfants de voyager. En effet, le thème choisi pour cette semaine d'animation au restaurant scolaire est :

« NOËLS DU MONDE »



Théâtre

Le samedi 14 mars 2020 à la salle des fêtes Philippe Aubin, le Comité des Fêtes vous propose une pièce de Théâtre «Gina et Cléopâtre» avec Véronique Genest dans le rôle principal.



Synopsis :

Gina et Cléopâtre, ou comment la reine du théâtre de boulevard Gina Monte Fiori accepte de jouer dans une œuvre magistrale de Shakespeare « Antoine et Cléopâtre » pour réaliser son rêve de comédienne mais aussi pour se venger de son mari volage. Amours, trahisons, confrontation de deux mondes, quiproquos burlesques, le final sera à la hauteur de cette folie théâtrale...

Loto

Le comité des fêtes du Thuit-Signol organise un loto à la salle des fêtes Philippe Aubin le samedi 25 janvier. Ouverture des portes à 12h30.

De nombreux bons d'achat seront en jeu.

	12		48	51	73	83
6		27	44	53		70
9	10	34		61		99

Salon de Peinture et de Sculpture

Du 08 au 16 février 2020, trentième anniversaire du Salon de Peinture et de Sculptures. Les oeuvres des invités d'honneur des trente dernières années y seront exposées.



Des animations artistiques auront lieu durant le week-end

Concert de Noël

Vendredi 13 Décembre à l'église Saint Ouen du Thuit-Signol à 20h30.

Jean-Jacques PETIT « Trompette d'Or »

Entrée gratuite, église chauffée, vin chaud.



Marché de Noël

Le samedi 14 et Dimanche 15 décembre, à la salle des fêtes Philippe Aubin, le Comité des Fêtes du Thuit-Signol vous propose un Marché de Noël de 9h à 18h sur les 2 jours.

Au programme : Buvette & Restauration, Tartiflette sous tente chauffée, produits du terroir, déco et petits cadeaux de Noël, vente de crêpes, vin chaud, omelettes «Doudou», sandwichs, bière de Noël. Bar à huîtres à partir de 11h30.

Samedi 14 à 11h00 : Spectacle des enfants du périscolaire

**TELETHON
2019**



Un espace sera à votre disposition lors du Marché de Noël, pour la récupération d'appareils ménagers et/ou audiovisuels afin d'être recyclés, au profit du Téléthon.



Soirées à Thèmes

Soirée «Spéciale Saint Valentin»:

Le Comité des Fêtes du Thuit-Anger vous propose une soirée Saint Valentin, Revue cabaret plus moderne et surprenante, le samedi 15 février 2020 à partir de 19h00. Animée par BM Compagnie. Au menu : un apéritif, terrine de poisson Cœur saumon crème citronnée, Filet mignon sauce écrémée graine moutarde et sa garniture, duo de fromage salade, Cœur feuilleté aux pommes, café.

Prix 38 € - réservation par téléphone uniquement auprès de Joëlle au 02.35.47.79

**LE
SAVIEZ-
VOUS?**

Bonjour, Merci, au revoir !

S'exprimer poliment s'apprend dès l'enfance et personne ne devrait pouvoir s'en dispenser ! Dire «bonjour», «au revoir», «s'il vous plaît», «merci», «excusez-moi», ne pas couper la parole : tel est le minimum qu'implique toute relation à l'autre !



Du 19 au 26 février pour la 15ème édition du Technocom, retrouverez les classiques consoles sur écran géant, espaces réservés pour les petits (Espace petite enfance) comme pour les plus grands (Zone 16/18). L'espace numérique, inauguré lors de la précédente édition, prendra de l'ampleur avec + de codage, de robotique et D.I.Y. (Do It Yourself). L'espace V.R. (Réalité Virtuelle) va lui aussi être étoffé avec plusieurs Playstation VR ainsi que des Oculus Go.

Pour la première fois le jeu vidéo devient un véritable spectacle avec l'installation d'une arène d'E-sport.



Afin que l'on puisse organiser cet évènement dans les meilleures conditions, Z-Gen recherche des bénévoles motivés pour aider à l'installation, l'animation, buvette, et l'aide au public.

Vous souhaitez entrer dans la team Z-Gen ? Ecrivez-nous sur technocom@zgen.fr ou sur nos réseaux sociaux.

- facebook.com/zgen276
- [Instagram/zgen276](https://instagram.com/zgen276)
- discord.zgen.fr



... FÊTE DE LA ... MUSIQUE

Tu es musicien seul ou en groupe, amateur ou non ? Tu es disponible le 21 juin prochain ? Z-GEN et Rock n'Stod te proposent de monter sur la scène de la Fête de la Musique !

Nous nous occupons de tout, tu as juste à venir avec ton ou tes instruments et ton talent ! Envoie tes coordonnées sur contact@zgen.fr avant le 4 décembre prochain afin que l'on te contacte.

Noël des Aînés

Le samedi 07 décembre

à la salle des fêtes Philippe Aubin à 15 h00, nos aînés sont conviés à un après-midi festif avec Zic Zagone.



N'hésitez pas à suivre l'actualité de la Commune, sur notre site internet : www.thuitdeloison.fr



<https://www.facebook.com>





Les portes-drapeaux



Cérémonie du 11 Novembre



Forum des Associations



Inauguration de Z-Gen
le 07 septembre

Deux spectacles-repas le samedi 19 octobre pour nos aînés dans une ambiance festive.

Nos doyens à l'honneur ce samedi 19 octobre



Diagonale des fous

Je m'appelle Christophe, né en 1975, arrivé à Thuit-Signol en 1984. Après une carrière amateur dans le foot à l'ESDT puis l'ESVO, j'ai débuté la course à pied et ensuite le trial. J'ai augmenté les distances jusque l'UT-MB (Ultra Trail du Mont-Blanc) en 2013 mais le Graal pour moi était "La Diagonale des Fous" sur l'île de la Réunion (166 km et 10 000 m. de dénivelé). Comme le nom l'indique, il s'agit de traverser en diagonale du Sud au Nord la Réunion en traversant des cirques et des monts.

C'est mon beau-fils, Julien Hailliez, qui me poussera à sérieusement y penser, il m'aidera même à créer ma page Facebook, "un viking chez les fous", afin d'essayer de récolter des fonds. Je n'ai pas récolté l'argent nécessaire mais je me suis inscrit quand même fin 2017 et malheureusement je ne serai pas tiré au sort pour participer en 2018. La déception est grande, je me lance sur d'autres trails et réitère mon inscription fin 2018 et là enfin je suis validé. J'ai dû me confronter à 2 grosses préparations puisque je m'étais aussi inscrit à mon 1er Ironman à Nice (3,8 km de natation, 180 km de cyclisme et 42,195 km de course à pied). Finisher de l'Ironman, je me suis consacré entièrement à "La Diagonale des Fous". Le plus compliqué a été de trouver du dénivelé pour être le plus près possible de ce qui m'attendait. Le 17 octobre, 22h, enfin le départ de cette course mythique.

Malgré une bonne préparation, j'ai été surpris par les variations de température passant de 30 degrés à 0. Le froid est terrible, m'empêchant d'envisager de dormir mais malgré une 1ère nuit difficile j'ai continué, l'abandon était inenvisageable.

À Cilaos je retrouve les accompagnants, puis j'attaque le Cirque de Mafate que malheureusement je ferai de nuit et dont je ne pourrai profiter de la beauté. J'enchaîne avec Ilet Savanha où je revois mes accompagnants. Le dénivelé est moins dur mais je dois continuer avec des cloques aux pieds que j'ai fait soigner mais qui me font souffrir quand même. Je pensais arriver après environ 48h de course mais il me faudra 53h pour enfin apercevoir le stade de La Redoute à St Denis. Après une dernière descente redoutable, ce sont 800 m de bonheur, de joie et de fierté qui m'ont pris à la gorge j'ai même réussi à franchir la ligne d'arrivée en courant oubliant toutes les douleurs.

Je remercie tous les amis et famille qui m'ont suivi sur internet (et surtout ma femme Maryline qui ne m'a pas lâché). Leurs ondes positives m'ont énormément aidé dans les moments difficiles. Maintenant je rêve de refaire cette course mais avec des amis coureurs pour partager ce moment inoubliable et tellement fort.



INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie du Thuit de l'Oison

lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30
et le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h30

www.thuitdeloison.fr
mairie@thuitdeloison.fr
Page Facebook : le Thuit de l'Oison
Twitter : @lethuitdeloison
02.32.96.00.90
En cas d'urgences :
07.88.35.81.94

Médiathèque : 09.61.69.86.44
mediatheque@thuitdeloison.fr

Maison de l'eau

www.maison-de-l-eau.fr
Château du Bosc Féré
www.chateau-boscfere.fr

Centre Communal d'Action Sociale

Tél. : 02.32.96.00.93
Mail : ccas@thuitdeloison.fr

Numéros d'urgences

SAMU : 15
Sapeurs-pompiers : 18
Police Secours : 17

Services sociaux et médico-sociaux :

85, rue d'Elbeuf
Bourgtheroulde-Infreville
27520 Grand Bourgtheoulde
Tél. : 02.35.87.70.51

Accueil Téléphonique :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Accueil Physique :

le mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h
le vendredi de 9h à 12h

AGENDA

- ☞ Mercredi 04 décembre : Noël des enfants de 0 à 5 ans à la salle des fêtes Le Campanile
- ☞ Mercredi 18 décembre : Spectacle « La Moufle » à la médiathèque à 15h00
- ☞ Jeudi 05 décembre : Concours de Manille à la salle des fêtes Jean de la Fontaine
- ☞ Samedi 21 décembre : Séance de tricot à la médiathèque de 15h00 à 16h00
- ☞ Vendredi 06 décembre : Assemblée Générale des Boules Thuit-Signolaises à la salle des fêtes Jean de la Fontaine
- ☞ Vendredi 03 janvier : Vœux du Maire
- ☞ Samedi 07 décembre : Spectacle de Noël des enfants (7 ans et +) à la salle des fêtes Philippe Aubin
- ☞ Samedi 11 janvier : Assemblée générale de l'Association Pétanque Thuit-Angevaine à la salle des fêtes Le Campanile
- ☞ Mercredi 11 décembre : Lecture pour les enfants à la Médiathèque
- ☞ Samedi 18 janvier : Foire à Tout de l'école primaire à la salle Philippe Aubin
- ☞ Jeudi 12 décembre : Concert de l'Association de Musicale de l'Oison à la salle des fêtes Le Campanile.
- ☞ Samedi 18 janvier : La nuit de la lecture à la Médiathèque
- ☞ Vendredi 13 décembre : Concert de Noël à l'église Saint Ouen du Thuit-Signol
- ☞ Samedi 25 janvier : Loto organisé par le comité des fêtes du Thuit-Signol à la salle Philippe Aubin
- ☞ 14 et 15 décembre : Marché de Noël à la salle des fêtes Philippe Aubin organisé par le Comité des Fêtes du Thuit-Signo
- ☞ Samedi 25 janvier : Assemblée Générale du Comité des Fêtes du Thuit-Anger à la salle des fêtes Le Campanile
- ☞ Du 8 au 16 février : 30ème anniversaire du Salon de Peinture et de sculpture à la salle des fêtes Philippe Aubin.